

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Destinataire : Membres du Conseil d'établissement

Date : Mardi 7 avril, 18h30

Lieu : Modulaire



PROCÈS-VERBAL

	ÉTAIENT PRÉSENTS Michel Lefebvre, parent Véronique Paradis, parent Catherine Galarneau, parent Alexandra Marier-Bienvenue, parent Virginie Lachance, enseignante Josianne Desaultels, enseignante Annie Robert, technicienne au service de garde Josianne St-Jean, représentante du personnel de soutien PARTICIPAIT ÉGALEMENT Gabriel Duquette, directeur PUBLIC Aucun public	ÉTAIENT ABSENTES Marc-André Pelletier, parent Sophie Préfontaine, enseignante
CÉ #07-04-2026-01	1. Ouverture de la séance : mot de bienvenue 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance Michel Lefebvre et Gabriel Duquette accueillent les membres, constatent le quorum et ouvrent la séance. 1.2 Nomination d'un(e) secrétaire Nomination (LIP 69) Gabriel Duquette sera le secrétaire pour l'année scolaire 2025-2026. 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour L'ordre du jour est projeté à l'écran et lu par Michel Lefebvre. Aucun ajout de sujet n'est proposé. Aucun vote n'est demandé. EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Josianne St-Jean, il est résolu à l'unanimité; D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté. 1.4 Lecture et adoption du procès-verbal du 27 janvier 2026 Le procès-verbal a été transmis par courriel aux membres et préalablement lu. Il est également projeté à l'écran. Aucune correction n'est proposée. Aucun vote n'est demandé.	

CÉ #07-04-2026-02

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Annie Robert, il est résolu à l'unanimité;
D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

1.5 Suivis de la rencontre du 27 janvier 2026

1.5.1 Photo scolaire 2026-2027

La date pour la photo scolaire sera le 23 septembre.

1.5.2 Montant pour campagne de financement : Ristourne photos et pizza

Nous avons reçu la ristourne liée aux photos scolaires, pour un montant de 559,22 \$, ainsi que celle provenant de l'activité pizza, qui s'élève à 414,77 \$. Ces deux sommes seront déposées dans le fonds à destination spéciale.

Il est rappelé que les campagnes de financement ont pour objectif de soutenir l'organisation d'activités spéciales destinées à l'ensemble des élèves de l'école.

Les membres procèdent à un échange à ce sujet. Aucun vote n'est requis.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Lefebvre, il est résolu à l'unanimité;
D'APPROUVER la ristourne des photos scolaires et de l'activité pizza.

1.5.3 Activités de fin d'année : Kermesse

Gabriel Duquette effectue un suivi de l'activité kermesse. Une économie réalisée au plan d'effectif permettra d'assumer une part plus importante des coûts liés à cette activité.

Par conséquent, le recours au fonds à destination spéciale pourrait être envisagé, mais dans une proportion moindre que celle initialement présentée.

2. Parole au public

3. Adoption et approbation

3.1 Principes d'encadrement des frais chargés aux parents (Établir)

Le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes a adopté la Politique relative aux contributions financières exigées par les écoles et les centres conformément à l'article 212.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Cette politique s'applique de façon obligatoire à toutes les écoles.

Conformément à l'article 77.1 de la LIP et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'école a proposé au conseil d'établissement une liste de principes d'encadrement qui seront pris en compte, par le personnel de l'école et la direction d'école, dans le choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et dans l'élaboration de la liste du matériel d'usage personnel requis pour les services dispensés par l'école.

Les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école seront également pris en compte dans le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants (art. 96.15 LIP) (art. 110.12 LIP pour le centre);

Les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec :

CÉ #07-04-2026-03

CÉ #07-04-2026-04

- les différentes politiques du Centre de services scolaire des Patriotes balisant certains frais ainsi que leur gestion;
- le projet éducatif de l'école qui a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre);
- les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'école (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre);

Le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il s'est penché sur les principes d'encadrement proposés par la direction d'école.

Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Ceux-ci indiquent qu'il est important d'assurer une vigie et d'ajuster au besoin les montants maximaux. Aucun vote n'est demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Véronique Paradis, il est résolu à l'unanimité;

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2026-2027.

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école respectent lesdits principes, avant de les approuver et de les déposer au conseil d'établissement.

3.2 Attestation de transfert des sommes – Mesures dédiées et protégées (approbation)

Les règles budgétaires de l'année scolaire 2025-2026 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.

Par ailleurs, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) demande que le conseil d'établissement confirme que les mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Sous recommandation du comité de répartition de ressources, certaines allocations dédiées ou protégées ont été regroupées afin d'être utilisées au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette confirmation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école.

Gabriel Duquette présente au CÉ l'attestation du CSSP du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Aucun vote n'est demandé.

CÉ #07-04-2026-05

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Catherine Galarneau, il est résolu à l'unanimité;
Que le conseil d'établissement confirme que les mesures ont été reçues et prévues dans le cadre du budget de l'établissement.

CÉ #07-04-2026-06

3.3 Modification de l'acte d'établissement de votre école (approbation)

En collaboration avec le Service du secrétariat général et des communications, l'Acte d'établissement de votre école a été modifié par le Service de l'organisation scolaire afin d'y ajouter des informations manquantes.

La modification effectuée vise l'élément énuméré ci-dessous :

Identification du nombre de locaux modulaires installés à l'école. À compter de l'année scolaire 2022-2023, notre école compte six classes modulaires.

La Loi sur l'instruction publique précise que le conseil d'établissement doit être consulté par le Centre de services scolaire sur la modification ou la révocation de l'Acte d'établissement de l'école. (Article 79, paragraphe 1).

Le directeur, Gabriel Duquette, a fait une présentation du projet de modification de l'Acte d'établissement de l'école lors du conseil d'établissement tenu le 7 avril 2026.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Lefebvre, le Conseil d'établissement de l'école; **ADOpte** l'Acte d'établissement modifié pour 2026-2027.

3.4 Traiteur au SDG et au service des dîneurs 2026-2027 (approbation)

Annie Robert présente le bilan de la compagnie Traiteur Le lunch. Elle met de l'avant la satisfaction générale quant au service reçu cette année. Elle recommande de reconduire le contrat avec cette entreprise.

Les parents se déclarent satisfaits de la qualité des repas et du service. Plusieurs avantages sont soulignés :

- *La possibilité de commander directement en ligne.*
- *La livraison des repas directement à l'école.*

L'école ne dépense aucun fonds public pour le traiteur.

Les membres du CÉ échangent sur le sujet. Aucun vote n'est demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Annie Robert, il est résolu **à l'unanimité**; **D'APPROUVER** la reconduction avec la compagnie Traiteur Le Lunch pour l'année scolaire 2026-2027.

CÉ #07-04-2026-07

3.5 Critères de sélection de la direction (adoption)

Ce sujet est traité à la fin de la rencontre

La Loi sur l'instruction publique prévoit à son article 79 que le CÉ est consulté au sujet des critères de sélection que le centre de services scolaire utilise pour nommer le directeur ou la directrice de l'école.

À cette fin, la directrice générale du CSSP a fait parvenir au président du Conseil d'établissement une lettre et un formulaire à remplir à ce sujet.

Il est proposé par Michel Lefebvre que la séance se poursuive à huis clos. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Les échanges sur ce point se tiennent à huis clos.

Il est proposé par Michel Lefebvre que la séance redevienne publique. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Aucun vote n'est demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Lefebvre, il est résolu **à l'unanimité**
D'ADOPTER le formulaire tel que rempli et
DE MANDATER le président afin d'acheminer celui-ci à la directrice générale du CSSP via le lien sécurisé.

4. Informations et affaires nouvelles

4.1 État des inscriptions 2026-2027

Gabriel Duquette présente l'état des inscriptions et l'organisation scolaire 2026-2027.

- *Préscolaire 5 ans : 61*
- *1^{re} année : 58*
- *2^e année : 56*
- *3^e année : 56*
- *4^e année : 63*
- *5^e année : 74*
- *6^e année : 67*
- *Service Escalade à notre école*

4.2 Fêtes des bénévoles

Nous mettrons à l'honneur le travail exceptionnel de nos précieux bénévoles, qu'ils s'impliquent à la bibliothèque ou au sein du CÉ. Une activité de reconnaissance sera organisée au mois de mai afin de les remercier et de souligner leur engagement.

4.3 5 à 7 des artistes

Le 5 à 7 des artistes se tiendra le mercredi 22 avril, de 17h00 à 19h00. Un parcours sera aménagé afin de permettre aux parents de circuler et d'assister aux différents vernissages.

Une chorale, dirigée par Julie Goupil, se produira à la bibliothèque. Des œuvres collectives seront également exposées au gymnase et un encan silencieux permettra la vente d'œuvres dans le cadre d'une activité de financement.

De plus amples détails seront transmis au cours des prochains jours.

Un appel au volontariat sera lancé afin que les parents puissent récupérer leurs enfants avant 17h00.

4.4 Plan de lutte

Nous avons débuté la révision de notre plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Un sondage est en cours auprès des élèves du primaire. Pour les élèves du 1^{er} cycle, le sondage se fait à la maison en présence du parent. Pour les élèves de la 3^e à la 6^e année, le sondage se fait à l'école.

4.5 Rappel de la formation obligatoire

Pour les nouveaux membres du CÉ, une formation obligatoire est nécessaire depuis quelques années. Un rappel a été fait.

5. Parole à la direction

Gabriel Duquette souligne la Semaine du personnel, qui s'est tenue du 30 mars au 3 avril.

Il met en valeur les projets OSEntreprendre de Mmes Jessika et André-Anne, dont l'initiative a été retenue pour l'obtention d'une bourse de la Fondation Jean-Louis-Tassé.

Il souligne également le travail remarquable des surveillant(e)s, éducateur(trice)s et enseignant(e)s dans la cour de récréation. Les conditions hivernales ont permis aux élèves de réaliser la construction du Machu Picchu.

6. Parole à la technicienne au service de garde

Annie Robert revient sur les journées pédagogiques des 12 et 13 février. Nous avons dû nous adapter à l'annulation de dernière minute de l'activité de yoga. En remplacement, des activités ont été proposées autour des thèmes de la Saint-Valentin et de l'apiculture.

Lors de la journée pédagogique du 27 mars, les élèves ont pu profiter d'activités sous le thème de la cabane à sucre. Un beau succès.

Par ailleurs, plusieurs activités sont présentement en cours, notamment le Lego, sous la responsabilité de M. Pascal, et le théâtre, sous la responsabilité de Mme Valérie.

7. Parole au soutien

Pour la 3^e étape, des ajustements ont été apportés à l'affectation des aides à la classe. La mise en œuvre se déroule bien.

8. Parole aux enseignants

Mme Virginie souligne le beau travail de nos deux stagiaires. Elle met également en valeur l'implication de nos spécialistes en musique, qui offrent des périodes de pratique sur l'heure du dîner en vue du 5 à 7 des artistes et d'Enchantons-nous.

9. Parole aux parents

Michel Lefebvre consulte les membres du CÉ quant aux activités possibles à organiser, notamment la tenue d'une danse.

10. Parole au représentant au Comité de parents du CSSP

Catherine Galarneau fait un retour sur la dernière rencontre du comité. Elle mentionne que les rencontres se terminent tard et qu'elles sont exigeantes.

- *Une activité de reconnaissance de l'engagement parental est prévue.*
- *Une rencontre du comité aura lieu jeudi prochain.*
- *En vue des rencontres du comité, il est possible de transmettre une question à la direction générale afin qu'elle y réponde lors de la séance.*

11. Sujets divers

Aucun sujet divers

12. Levée de l'assemblée

Tous les sujets ont été traités.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Lefebvre, il est résolu **à l'unanimité;**
D'APPROUVER la levée de la séance à 20h30.

	(signature) Michel Lefebvre, président	(signature) Gabriel Duquette, directeur
--	--	---